



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALES/1995/127  
9 février 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAISLETTRE DATÉE DU 1er FÉVRIER 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer au rapport, daté du 25 janvier, que j'ai présenté au Conseil de sécurité à propos du problème de la sécurité dans les camps de réfugiés rwandais (S/1995/65). Aux paragraphes 37 et 38 de ce rapport, j'ai indiqué notamment que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) reprendrait les pourparlers engagés avec le Gouvernement zaïrois par mon Représentant spécial pour le Rwanda, M. Shaharyar Khan, en vue de conclure des arrangements appropriés pour renforcer la sécurité dans les camps, dans le cadre du mandat du HCR en matière de protection des réfugiés et d'aide humanitaire. J'ai aussi fait savoir que le HCR avait dépêché à cette fin à Kinshasa un envoyé spécial pour le Rwanda et le Burundi et que je tiendrais le Conseil de sécurité informé des progrès réalisés à cet égard.

Sur ce point, je voudrais faire savoir aux membres du Conseil que, le 27 janvier 1995, les Ministres zaïrois de la défense et de la justice et l'envoyé spécial du HCR ont signé un aide-mémoire énonçant des mesures concrètes propres à améliorer la sécurité dans les camps. Aux termes de cet accord, le Gouvernement zaïrois doit déployer 1 500 militaires et policiers expérimentés, spécialistes de la sécurité, dans les camps de la région de Goma au nord du lac Kivu et des régions de Bukavu et d'Uvira au sud du lac Kivu. Ces personnels aideront au maintien de l'ordre dans les camps; prendront des mesures pour empêcher les actes de violence et d'intimidation dirigés contre les réfugiés; offriront une protection au personnel des opérations de secours ainsi qu'aux activités de stockage et de distribution de l'aide humanitaire; et escorteront jusqu'à la frontière rwandaise les réfugiés qui ont librement choisi de rentrer chez eux. Conformément à son mandat, la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) aiderait à escorter les rapatriés jusqu'à leur communauté d'origine. Le Gouvernement zaïrois a donné au HCR l'assurance de son entière coopération, tant au niveau national qu'au niveau local. Il a convenu de formuler son plan d'opérations en coopération avec le HCR et de mettre en place des mécanismes qui garantiront une entière consultation avec le HCR sur toutes les questions liées à la sécurité dans les camps.

Pour sa part, le HCR mettra en place un groupe de liaison, composé de conseillers expérimentés en matière de sécurité, qui seront affectés à ses bureaux de Goma et de Bukavu. Ils assureront la liaison entre le HCR et les commandants des unités de sécurité zaïroises. Ils offriront aussi des conseils

95-03877 (F) 090295 090295

/...

**\*9503877\***

techniques aux unités zaïroises concernant les mesures permettant de renforcer la sécurité dans les camps. Si des contributions volontaires sont offertes, le HCR fournira aux unités locales de sécurité un appui financier et logistique, y compris du matériel de transport et de communication. C'est le Groupe de liaison du HCR qui gèrera la fourniture de cette assistance.

Il est prévu que l'application du programme commence immédiatement, et le HCR fournira des ressources pour le lancer. La première phase devrait durer cinq mois, de février à juin, et coûter environ 13 millions de dollars : à cette fin, le HCR demandera aux États Membres de faire des contributions soit en espèces, soit en nature. Par la suite, les besoins seront réexaminés tous les trois mois et les contributions supplémentaires nécessaires seront demandées aux États Membres.

Je voudrais redire ici combien je souhaite que les États Membres contribuent généreusement à ce programme, par l'intermédiaire du HCR, afin qu'il puisse être appliqué de façon efficace et que puissent être créées ainsi les conditions propices au rapatriement volontaire des réfugiés au Rwanda. J'espère aussi que la communauté internationale fournira les ressources nécessaires pour étayer les efforts entrepris par le Gouvernement tanzanien, également en coopération avec le HCR, pour garantir une sécurité adéquate dans les camps de réfugiés situés en République-Unie de Tanzanie. La MINUAR travaillera en coordination étroite avec le HCR pour faciliter le processus de rapatriement, et mon Représentant spécial pour le Rwanda continuera à avoir la responsabilité d'ensemble de toutes les questions relatives aux activités menées par le système des Nations Unies pour contribuer au rétablissement de la paix et de la stabilité dans ce pays.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le contenu de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

-----